



La Déclaration de Galway sur la coopération pour l’océan Atlantique

Note de contexte

En bref

Signée par le Canada, les États-Unis et l’Union européenne le 24 mai 2013 au *Irish Marine Institute*, la [Déclaration de Galway sur la coopération pour l’océan Atlantique](#) s’inscrit dans la continuité de la Politique Maritime Intégrée, lancée par la Commission européenne en 2007, qui vise notamment la gestion et l’utilisation durable des ressources marines, la protection des environnements marins et côtiers, ainsi que la sécurité maritime. La Déclaration tend à établir un cadre de coopération renforcée entre les trois acteurs susmentionnés et à définir des actions clés pour avancer conjointement dans la recherche océanographique. À ce titre, les appels à propositions Croissance Bleue¹ (H2020-BG-2015-1 et H2020-BG-2015-2) seront en partie destinés à financer les projets de coopération dans le domaine.

Découlant du [Plan d’action pour l’Atlantique](#) adopté le 13 mai 2013 - qui vise à « créer une croissance durable dans les régions côtières et faire avancer l’«économie bleue», tout en préservant l’environnement et l’équilibre écologique de l’océan Atlantique » - ce partenariat trilatéral vise à accroître la connaissance de l’océan Atlantique en alignant les activités d’observation tout en encourageant une gestion durable des ressources et en étudiant également l’interaction entre l’océan Atlantique et l’océan Arctique pour déterminer les possibles impacts sur le changement climatique.

Les premiers résultats concrets de cette coopération renforcée ne sont pas attendus avant 2020. Les principaux objectifs sont toutefois clairement identifiés: il s’agit d’être capable d’ici 2020 d’avoir une capacité d’anticipation des risques et changements de dynamiques dans l’Atlantique Nord en améliorant la connaissance des vulnérabilités et des risques et la compréhension des impacts du changement climatique et des activités humaines.

Domaines de coopération prévus par l’accord:

- Observation de l’océan ;
- Partage de données (température, salinité, acidité) ;
- Interopérabilité et coopération entre les infrastructures d’observation (bouées et flotteurs de mesure, navires océanographiques) ;
- Gestion durable des ressources océaniques ;
- Cartographie des habitats démersaux et benthiques ;
- Promotion de la mobilité des chercheurs ;
- Fixation des priorités de recherche futures et recommandations.

¹ <http://www.horizon2020.gouv.fr/cid77090/tableau-des-appels-propositions-horizon-2020.html>

Objectifs d'ici 2020

- ✓ Renforcement de la capacité d'anticipation des risques et des changements de dynamiques dans l'océan Atlantique Nord et de la compréhension des interactions entre l'Atlantique et l'Arctique ;
- ✓ Mise en place d'un système d'observation et de prévision de l'océan Atlantique Nord multiplateforme permettant d'obtenir des données en temps réel et des séries chronologiques à long terme ;
- ✓ Mise au point d'une cartographie de l'Atlantique pour renforcer l'exactitude des modèles de prédiction et identification des plaques tectoniques, des volcans ainsi que des habitats benthiques et des colonnes d'eau ;
- ✓ Création d'un environnement sûr et amélioration de la capacité de gestion des risques en mer et sur les côtes ;
- ✓ Consolidation de la coopération opérationnelle et scientifique entre l'Amérique du Nord et l'Europe ;
- ✓ Promotion du développement de nouveaux produits et services innovants grâce à la coopération entre les secteurs privé, public et académique (exemple : clusters d'innovation) ;
- ✓ Amélioration de la compréhension du rôle de l'océan Atlantique Nord dans la dynamique du système terrestre, en particulier en ce qui concerne les interactions avec les zones côtières, l'océan Arctique, l'Atlantique Centre et la Méditerranée.

Moyens de mise en œuvre

L'économie bleue est l'un des secteurs qui a le potentiel de croissance le plus élevé en Europe. Chaque année, près de 2 milliards d'euros sont investis dans la recherche marine et maritime en Europe (parmi lesquels 200 millions proviennent de fonds européens, notamment les anciens PCRD ou Horizon 2020).

Pour mettre en œuvre le processus de Galway, 57 millions d'euros du budget du programme Horizon 2020 ont été provisionnés via les appels « Croissance bleue », notamment dans le cadre de l'objectif « Sécurité alimentaire, agriculture durable, recherche marine et maritime et bioéconomie » du pilier « Défis sociétaux ».

Bien que le processus de Galway ait été lancé entre le Canada, l'Union européenne et les États-Unis, des projets sur la connaissance de l'Atlantique incluent également des partenaires de l'Atlantique Sud (Afrique du Sud et Brésil notamment), ainsi que des partenaires en Arctique.

Lancement des projets financés par H2020

La Commission européenne organise une conférence à **Bruxelles les 16 et 17 avril 2015 intitulée « l'Atlantique - notre ressource partagée: faire de la vision une réalité »**. Les différents projets financés dans le cadre du premier appel à projets Croissance Bleue d'Horizon 2020 pour mettre en œuvre la Déclaration de Galway y seront présentés publiquement.

Plus d'information et enregistrement en ligne: <https://scic.ec.europa.eu/fmi/ezreg/GALWAY2015/start>